

permission de l'Empereur, à condition néanmoins qu'il restera aux arrêts dans sa propre maison jusqu'à nouvel ordre. Le 14. au soir le Prince & la Princesse de Modene arriverent en cette Ville; où L. A. S. font état de rester quelque tems.

XVI. *Turin*. Une legere indisposition survenue à la Princesse de Piémont avoit interrompu les divertissemens du Carnaval, mais la santé de S. A. R. s'étant rétablie, on les a continué, & il y a eu regulierement deux fêtes chaque semaine à la Cour. Le Roi a considerablement diminué les droits de Doüane sur les Marchandises qui entrent dans les Ports de *Nice* & de *Ville-Franche*, & la *France* qui avoit fait grand bruit pour quelques nouveaux Impôts qui avoient été introduits, en paroît à present satisfaite. On continuë d'assurer qu'il se formera un Camp de 12. mille hommes sur les Frontieres du *Milanez*, au commencement du Printems, & les Troupes ont ordre de se tenir prêtes pour ce tems-la. Le Comte de Provana Ministre Plenipotentiaire de S. M. au Congrès de *Cambrai*, & qui avoit été rapellé; a obtenu la permission de revenir à la Cour, & a recommencé à exercer la Charge de Secretaire des Guerres. Le Marquis d'Aix est sur son départ pour aller à *Vienne* résider en qualité d'Envoyé de S. M. Le Comte Rotoski l'un des fils naturels du Roi de Pologne, est au contraire arrivé en cette Ville, & fait travailler à de magnifiques livrées pour ses domestiques: ce Seigneur cherche aussi une Maison dans le dessein de rester ici quelques mois. Le Roi a été indisposé d'une fluxion sur les yeux, dont il est à present parfaitement guéri.

XVII. Le 13. qui étoit le dernier jour du Carnaval, la Cour se rendit par les principales